

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1355

présenté par

M. Drapeau, Mme Martine Faure, M. Belot, M. Bloche, Mme Bourguignon, Mme Bouziane,
M. Calmette, M. Bréhier, Mme Carrillon-Couvreur, Mme Dessus, Mme Pichot et les membres du
groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

À l'alinéa 261, après le mot :

« territoriales »,

insérer les mots :

« , favoriser la scolarisation des élèves en situation de handicap ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.